

## *Le Crime des Justes*

Grasset, 1925

Roman

Entre l'Espérou et Valleraugue, se déroule un drame en trois parties. D'abord « La Puissance des Justes » exercée par la famille Arnal et particulièrement par le patriarche du clan que l'on n'appelle plus que Conseiller. Il incarne une régence morale fondée sur son indéfectible probité et sur la confiance absolue de la population. Mais dans leur ferme du Maubert a lieu un grave événement qui mettra dans la dernière partie « Les Justes devant les hommes ».

### **À propos de ...**

Chamson s'appuie sur un terrible fait divers réel, raconté par sa grand-mère qui lui donnait en exemple une de ces « grandes familles patriarcales » régnant sur les montagnes. Encore une fois, Chamson inscrit son œuvre dans la durée : chronique de la vie de gens simples qui s'ordonne autour du clan des Arnal, plein accord avec la nature (Clémence, la jeune muette du roman est sensible à tous ses frémissements), portée morale du message qui dépasse le cadre de l'intrigue.

Les écrivains comme Roger Martin du Gard et Romain Rolland ont estimé cet ouvrage moins réussi que *Les Hommes de la route*. Pourtant, les lecteurs ont largement apprécié le sujet grave mais traité avec lyrisme. Avec *Roux le Bandit* et *Les Hommes de la route*, il fera partie ultérieurement de ce que Chamson appellera lui-même la *Suite cévenole* : trois œuvres écrites dans la même coulée, avec une unité d'inspiration et de style.

Le roman est rapidement traduit en plusieurs langues et sera adapté au cinéma en 1950 par Jean Gerhet (qui a déjà réalisé le film *Tabusse*). Chamson signe le scénario et les dialogues. La distribution regroupe Jean Debucourt, Claudine Dupuis et Frédérique Hébrard, la fille de Chamson. Ce film a fait l'objet d'une restauration et appartient désormais à la société « Koba Films », fondée par Louis Velle et Frédérique Hébrard.

## Chamson par ...

### Chamson :

« J'avais été frappé, pendant toute mon enfance, par la suzeraineté morale que [ces familles] exerçaient sur les simples gens de notre pays et, bien souvent, je m'étais demandé si l'autorité de ces Justes était à l'abri du scandale. [...] Cette histoire avait presque la dimension d'un mythe, ce qui n'était pas sans danger, bien qu'après tout l'invention de l'histoire soit à porter au crédit de l'auteur. » (*Devenir ce qu'on est*).

## Éditions

Édition originale, Paris : Grasset, 1928.

Revue de Paris, VI, 1928.

*Le Crime des justes*, 39 bois originaux de Roger Grillon, Paris : Arthème Fayard (Le livre de demain, n° 108) 1932.

Nouvelle édition, Paris : Grasset, 1946.

Repris in *Suite cévenole*, Paris : Plon, 1966.

Repris in *Suite cévenole*, Étrépilly : Christian de Bartillat Éditeur, 1992.

Repris in *Le Livre des Cévennes*, Paris : Omnibus, 2001.

En version numérique, sur le site des éditions Grasset.

## Éditions en langue étrangère

*The crime of the just*, traduit par Van Wyck Brook, New-York : C.Scribner's sons, 1930

*Prestuplenie Pravednikov*, traduit par I. Zusmanovic, Moscou, Leningrad : GIHL, 1934.

*Il delitto dei giusti*, traduit par Egidio Bianchetti, Verone : A. Mondadori, 1947.

*O crime dos justos*, traduit par Freitas Leça, Lisbonne : Livros do Brasil, 1958.